



La Principale
Mme GODRON

La Secrétaire
Mme COORNAERT

Aux parents d'élèves de 3eme
Procédure d'orientation

Vous allez bientôt pouvoir saisir les vœux d'orientation puis d'affectation pour votre enfant sur les Téléservices en utilisant **vos codes EduConnect**.

Vous aurez très concrètement deux ou trois démarches à faire :

- **Étape 1** (dès maintenant) : si vous ne l'avez pas encore fait, vous devez « accuser réception » de l'avis émis par le conseil de classe à l'issue du 1^{er} semestre. Cette étape est indispensable pour accéder aux suivantes.
- **Étape 2** (du 06/05 au 24/05) : comme au 1^{er} semestre pour vos intentions, vous devez saisir vos vœux définitifs d'orientation dans l'**onglet « ORIENTATION »** (2nde générale et technologique ou 2nde STHR, 2nde professionnelle, 1ère année de CAP). Cette démarche est nécessaire dans le cadre de l'avis qui sera émis lors des conseils de classe du 2nd semestre.
- **Étape 3** (du 06/05 au 24/05) : saisir vos vœux d'affectation en allant sur l'**onglet « AFFECTATION »**. Il s'agit là de saisir vos vœux précis : nature de la formation (2nde générale et technologique ou 2nde STHR, 2nde professionnelle, 1ère année de CAP), intitulé (Bac Pro ASSP par exemple), nom de l'établissement (lycée Robert de Mortain par exemple), demande d'internat.

Pour vous aider dans vos recherches et valider avec les professeurs principaux, nous vous avons remis une fiche récapitulative que votre enfant devra retourner **à son professeur principal pour le lundi 06 mai 2024**. Cette fiche nous permettra de vérifier qu'il n'y ait pas d'erreurs d'intitulé ou d'établissement.

Attention, cette fiche ne remplace pas votre saisie dans Educonnect.

Dans les Téléservices (ou en allant à l'adresse suivante : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public>), vous pouvez dès à présent prendre connaissance de l'ensemble des offres de formations post-3^{ème}.

Je tiens enfin à profiter de ce courrier pour vous alerter sur trois points :

- pour les élèves qui souhaitent s'orienter vers une seconde générale et technologique et qui feraient une demande de dérogation quel qu'en soit le motif, il faut impérativement faire apparaître en dernier vœu le lycée de secteur de l'élève.
- pour les élèves qui demandent des options particulières au lycée Littré d'Avranches, un dossier est à remplir et retourner au collège pour transmission au lycée Littré pour le 23 mai au plus tard.
- pour les élèves qui font une demande « hors de l'académie », merci de prendre contact avec le secrétariat de direction (02 33 48 32 29)
- pour les élèves qui souhaitent être à l'internat dans leur futur établissement, vous ne pourrez pas saisir ce souhait donc merci de me le faire savoir au secrétariat qui effectuera cette saisie

Si vous êtes en difficultés pour accéder aux téléservices, prenez très vite rendez-vous auprès du secrétariat de direction : **des permanences sont organisées pour l'aide à la saisie :**

- Mardi 21 mai de 15h30 à 18h
- Jeudi 23 mai de 15h30 à 19h

Restant disponible et à votre écoute,

Gwenaëlle GODRON
La Principale